



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Côte-d'Or
COMMUNE DE THOREY EN PLAINE

42 Route de Dijon
21 110 THOREY EN PLAINE
Tél : 03.80.79.12.79
E-mail : mairie@thoreyenplaine.fr

CRAL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FÉVRIER 2022 à 18h30

Présents : G. BRACHOTTE / S. BONIN / P. CATTEAU / K. CHEDAL / F. COTTIN / M-J JACQUIER / J. MORÉ / L. NAISSANT / S. PELLETIER / S. VANDEWEEGHE / M-M. PLATHEY / Y. RHODDE / G. ROBERT / JJ. VIGOT

Absents excuses : S. GODRIE

Procuration : S. GODRIE (proc. F. COTTIN)

Secrétaire : L. NAISSANT

Conseillers suppléants présents : P. BATON

Le Maire, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, constate le quorum et proclame la validité de la séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité. Aucune question n'a été posée.

Le Maire propose également d'ajouter à l'ordre du jour un ensemble de points.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les points nommés.

1) Approbation du Compte de Gestion 2021 (budget principal, budget lotissement et budget maison de santé)

Après vérification, les comptes de gestion 2021 (budget principal, budget lotissement et budget maison de santé) établis par le trésorier sont conformes aux comptes administratifs de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les comptes de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2021 (budget principal, budget lotissement et budget maison de santé), dont les écritures sont conformes aux comptes administratifs pour le même exercice et dit que les comptes de gestion visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

2) Approbation du Compte Administratif 2021 (budget principal, budget lotissement et budget maison de santé)

Conformément à la règle Monsieur le Maire ne participe pas au vote et quitte la salle pour tous les votes liés aux questions d'approbation des comptes.

A/ BUDGET PRINCIPAL 2021

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
O11	charges à caractère général	179 484,52	O13	atténuation de charges	3 822,82
O12	charges de personnel	178 497,85	70	produits	34 904,36
O14	atténuation de produits	72 858,00	73	impôts et taxes	473 972,23
65	autres ch. de gestion courante	98 223,86	74	dotations et particip.	125 763,92
66	charges financières	8 416,79	75	autres produits	36 785,65
67	charges exceptionnelles	2 621,22	76	produits financiers	0,48
	total opérations réelles	540 102,24	77	produits exceptionnels	1 939,65
O23	virement à l'investissement			total opérations réelles	677 189,11
O42	transferts entre sections	4 608,06	O42	transferts entre sections	0,00
668	<i>indemn.renégoc.capitalisées</i>		722	<i>travaux en régie</i>	0,00
6811	<i>amortissements immobilisations</i>	4 608,06	777	<i>reprise de subventions</i>	0,00
68	<i>amortissements charges à répartir</i>		78	<i>repr.prov.budgétaires</i>	0,00

68	provisions budgétaires		79	transferts de charges	
O43	opér.ordre fonctionnement	0,00	O43	opér.ordre fonctionnement	0,00
	total opérations d'ordre	4 608,06		total opérations d'ordre	0,00
	total dépenses fonctionnement	544 710,30		total recettes fonctionnement	677 189,11
	restes à réaliser			restes à réaliser	
OO2	déficit reporté		OO2	excédent reporté	466 946,63
	TOTAL FONCTIONNEMENT	544 710,30		TOTAL FONCTIONNEMENT	1 144 135,74

Résultat de la SF à la clôture 2021 : 599 425,44

INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES			
		RAR				RAR	
16	Emprunts		30 768,49	1068	réserves		186 918,87
205	Concessions et droits similaires		1 418,37	10222	FCTVA		16 729,00
21	Immobilisations		248 470,38	10223	TLE / TA		44 846,37
212	Plantation		1 350,07	1321	ETAT	16 541,97	97 463,00
213	Constructions	64 894,95	211 763,61	1322	REGION	29 451,73	1 661,99
215	Installations		7 495,38	1323	DEPARTEMENT	20 894,39	10 455,61
218	Autres immo. corporelles		27 861,32	1331	DETR/DSIL	48 920,20	0,00
23	Travaux en cours	13 637,94	51 362,06	1641	Emprunts		0,01
276	Avance budget principal MAISON DE SANTÉ		187 091,47	165	Dépôts et cautionnements		1 100,00
	total dépenses réelles	78 532,89	519 110,77	276	Remboursement avance LOTISSEMENT		193 600,94
					total recettes réelles	115 808,29	552 775,79
040	Transferts entre sections (opération d'ordre)		0,00	O21	virement de la section de fonctionnement		
139	reprise de subventions			040	Transferts entre sections (opération d'ordre)		4 608,06
15	repr.prov.budgétaires			2802	Amortissements		184,59
481	transferts de charges			2804	Amortissements		2 862,17
041	opérations patrimoniales			28051	Amortissements		1 561,30
	total dépenses d'ordre		0,00	041	opérations patrimoniales		
	total dépenses de l'exercice		519 110,77		total recettes d'ordre		4 608,06
	restes à réaliser				total recettes de l'exercice		557 383,85
001	déficit reporté		233 030,73		restes à réaliser		
	TOTAL INVESTISSEMENT		752 141,50	OO1	excédent reporté		
					TOTAL INVESTISSEMENT		557 383,85

Résultat de la SI à la clôture 2021 : -194 757,65

Restes à réaliser (DÉPENSES D'INVESTISSEMENT)

PROJET EN COURS	RAR
Réhabilitation du logement	32 243,32
Réhabilitation de la Mairie	32 651,63
Réhabilitation de l'école	13 637,94
	78 532,89

Restes à réaliser (RECETTES D'INVESTISSEMENT)

PROJET EN COURS	RAR
RD968 + Place de l'Orme (CRBFC)	9 185,00
Réhabilitation de la Mairie (FNADT)	27 971,97
Réhabilitation de la Mairie (DETR)	48 920,20
Logement Mairie (CRBFC)	20 266,73
Réhabilitation de la Mairie Phase II (CD)	21 350,00
	127 693,90

Les dépenses et recettes d'investissement se décomposent en 2 parties :

Les dépenses réalisées représentent 752 141,50 euros.

Les restes à réaliser représentent 78 532,89 euros. Celui-ci est déjà inclus dans le résultat budgétaire et répercuté sur 2022 voir les années suivantes.

Le total des deux représente un montant de 830 674,39 euros.

Les recettes réalisées représentent 557 383,85 euros.

Les restes à réaliser représentent 127 693,90 euros. Celui-ci est déjà inclus dans le résultat budgétaire et répercuté sur 2022 voire les années suivantes.

Le total des deux représente un montant de 685 077,75 euros.

Bilan en investissement : le budget présente un déficit d'investissement de 194 757,65 euros.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité soit 14 voix.

B/ BUDGET ÉCO-QUARTIER DU CANAL DE BOURGOGNE 2021

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES			RECETTES		
O11	charges à caractère général	41 942,50	O13	atténuation de charges	
O12	charges de personnel		70	produits	236 121,89
O14	atténuation de produits		73	impôts et taxes	
65	autres ch. de gestion courante		74	dotations et particip.	
66	charges financières	1 362,19	75	autres produits	
6611 1	intérêts		76	produits financiers	

6611 2	ICNE (N - N-1)	
67	charges exceptionnelles	
68	provisions semi-budgétaires	
O22	dépenses imprévues	
	total opérations réelles	43 304,69
O23	virement à l'investissement	
O42	transferts entre sections	439 664,77
668	indemn.renégoc.capitalisées	
6811	amortissements immobilisations	
68	amortissements charges à répartir	
68	provisions budgétaires	
O43	opér.ordre fonctionnement	1 362,19
	total opérations d'ordre	441 026,96
	total dépenses fonctionnement	484 331,65
	restes à réaliser	
OO2	déficit reporté	
	TOTAL FONCTIONNEMENT	484 331,65

77	produits exceptionnels	
78	repr.sur prov.semi-budg.	
	total opérations réelles	236 121,89
O42	transferts entre sections	952 779,57
722	travaux en régie	0,00
777	reprise de subventions	0,00
78	repr.prov.budgétaires	0,00
79	transferts de charges	
O43	opér.ordre fonctionnement	1 362,19
	total opérations d'ordre	954 141,76
	total recettes fonctionnement	1 190 263,65
	restes à réaliser	
OO2	excédent reporté	1 308 706,74
	TOTAL FONCTIONNEMENT	2 498 970,39

Résultat de la SF à la clôture 2021 : 2 014 638,74

DÉPENSES			INVESTISSEMENT	RECETTES		
		RAR				RAR
13	Subventions d'invest		86 033,00	1068	réserves	
16	Emprunts et dettes		731 877,41	10222	FCTVA	
21	Immobilisations			13		
211	Terrains					
215	Installations			1321		
218	Autres immo corporelles			1322		
				1323		
23	Travaux en cours					
				024		
	total dépenses réelles	0,00	817 910,41		total recettes réelles	0,00
040	Transferts entre sections (opérations d'ordre)		952 779,57	O21	virement de la section de fonctionnement	
139	reprise de subventions			040	Transferts entre sections (opérations d'ordre)	439 664,77
15	repr.prov.budgétaires			2802	Amortissements	
481	transferts de charges			2804	Amortissements	
041	opérations patrimoniales			28051	Amortissements	
	total dépenses d'ordre		952 779,57	041	opérations patrimoniales	
	total dépenses de l'exercice		1 770 689,98		total recettes d'ordre	439 664,77
					total recettes de l'exercice	439 664,77
	restes à réaliser		0,00		restes à réaliser	0,00
001	déficit reporté			OO1	excédent reporté	378 245,64
				35	stocks	952 779,57
	TOTAL INVESTISSEMENT		1 770 689,98		TOTAL INVESTISSEMENT	1 770 689,98

Résultat de la SI à la clôture 2021 : 0,00

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité soit 14 voix.

C/ BUDGET MAISON DE SANTÉ 2021

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES			RECETTES		
O11	charges à caractère général	25 363,00	77	produits exceptionnels	25 600,00
	total opérations réelles	25 363,00		total opérations réelles	25 600,00
O23	virement à l'investissement	0,00			
O42	transferts entre sections	0,00	O42	transferts entre sections	0,00
668	<i>indemn. renégoc. capitalisées</i>		722	<i>travaux en régie</i>	0,00
6811	<i>amortissements immobilisations</i>		777	<i>reprise de subventions</i>	0,00
68	<i>amortissements charges à répartir</i>		78	<i>repr. prov. budgétaires</i>	0,00
68	<i>provisions budgétaires</i>		79	<i>transferts de charges</i>	
O43	opér. ordre fonctionnement	0,00	O43	opér. ordre fonctionnement	0,00
	total opérations d'ordre	0,00		total opérations d'ordre	0,00
	total dépenses fonctionnement	25 363,00		total recettes fonctionnement	25 600,00
	restes à réaliser			restes à réaliser	
OO2	déficit reporté		OO2	excédent reporté	
	TOTAL FONCTIONNEMENT	25 363,00		TOTAL FONCTIONNEMENT	25 600,00

Résultat de la SF à la clôture 2021 : 237,00

DÉPENSES		INVESTISSEMENT	RECETTES		
		RAR			
204	Subventions d'équipement		1068	réserves	0,00
205	Concessions et droits similaires		13		450 600,00
21	Immobilisations				
211	Terrains	21 344 ,39	1321		771 400,00
215	Installations		1322		240 000,00
218	Autres immo. corporelles		1323		240 000,00
23	Travaux en cours	2 019 321,75	1687	Avances du budget principal	187 091,47
	total dépenses réelles	2 040 666,14	48	total recettes réelles	1 251 400,00
		370 391,25			637 691,47
040	Transferts entre sections (opérations d'ordre)		O21	virement de la section de fonctionnement	
139	<i>reprise de subventions</i>		040	Transferts entre sections (opérations d'ordre)	0,00
15	<i>repr. prov. budgétaires</i>		2802	<i>Amortissements</i>	
481	<i>transferts de charges</i>		2804	<i>Amortissements</i>	
041	opérations patrimoniales		28051	<i>Amortissements</i>	
	total dépenses d'ordre		041	opérations patrimoniales	
	total dépenses de l'exercice	370 391,25		total recettes d'ordre	0,00
	restes à réaliser			total recettes de l'exercice	637 691,47
001	déficit reporté			restes à réaliser	0,00
	TOTAL INVESTISSEMENT	370 391,25	OO1	excédent reporté	36 364,92
				TOTAL INVESTISSEMENT	674 056,39

Résultat de la SI à la clôture 2021 : 303 665,14

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité soit 14 voix.

3) Affectation des résultats 2021 (budget principal, budget lotissement et budget maison de santé)

A/ BUDGET PRINCIPAL 2021

AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Gilles BRACHOTTE, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 le 09 février 2022.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 132 478,81

- un excédent reporté de : 466 946,63

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 599 425,44

- un déficit d'investissement de : 194 757,65

- un excédent des restes à réaliser de : 37 275,40

Soit un besoin de financement de : 157 482,25

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT 599 425,44

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 157 482,25

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 441 943,19

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT 194 757,65

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité soit 15 voix.

B/ BUDGET ÉCO-QUARTIER DU CANAL DE BOURGOGNE 2021

AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Gilles BRACHOTTE, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 le 09 février 2022.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 705 932,00

- un excédent reporté de : 1 308 706,74

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 2 014 638,74

- un déficit d'investissement de : 952 779,57

- un déficit des restes à réaliser de : 0,00

Soit un besoin de financement de : 952 779,57

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT 2 014 638,74

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 952 779,57

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 1 061 859,17

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT 952 779,57

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité soit 15 voix.

C/ BUDGET MAISON DE SANTÉ 2021

AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Gilles BRACHOTTE, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 le 09 février 2022.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 237,00

- un déficit reporté de : 0,00

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 237,00

- un excédent d'investissement de : 303 665,14

- un déficit des restes à réaliser de : 789 266,14

Soit un besoin de financement de : 485 601,00

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT 237,00

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 237,00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 0,00

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT 303 665,14

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité soit 15 voix.

4) Dépenses d'investissement avant le vote du budget principal 2022

Considérant le montant budgétisé des dépenses d'investissement 2021 de 721 373,01 euros (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») et conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 50 000 euros, selon la répartition suivante aux comptes :

Chapitre 20	10 000
Article 2031	8 100
Article 2051	1 900
Chapitre 21	40 000
Article 21312	10 000
Article 2152	10 000
Article 2188	20 000

Ces ouvertures de crédits en dépenses d'investissement sont nécessaires pour régler les factures le temps du vote du budget définitif 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

5) Personnel

Monsieur VIGOT, adjoint au personnel, fait part de la décision de Monsieur MAIRE, agent technique de ne pas vouloir continuer dans la collectivité. Son contrat prend fin le 30 avril 2022 et ne sera donc pas renouvelé. Pour le remplacer, le recrutement a été lancé, plusieurs candidatures nous sont parvenues.

De plus, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame MONNOT, actuellement agent administratif au secrétariat de mairie dans notre commune à 17h30/hebdo et dans la commune d'Aiserey à 17h30/hebdo également, reprendra le poste de Madame CHAMBLAS, à la bibliothèque suite à son départ à la retraite.

Elle quittera donc son poste d'agent administratif à la mairie d'Aiserey et prendra son nouveau poste au 04 avril 2022 à la bibliothèque.

Le nombre d'heures de Madame MONNOT va donc être augmenté, son contrat passera de 17h30 à 35h00 hebdomadaire.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'augmentation du temps de travail de Madame MONNOT et sa double mission de secrétaire de mairie et de bibliothécaire à raison d'un temps de travail partagé de 50% sur chaque poste.

Protection sociale complémentaire :

Monsieur VIGOT, adjoint au personnel, fait part des enjeux liés à la protection sociale complémentaire des agents de la collectivité.

La protection sociale complémentaire est constituée des contrats que les agents territoriaux souscrivent auprès de prestataires en santé en complément du régime de la sécurité sociale et en prévoyance.

Les contrats prévoyance leur permettent de couvrir le risque de perte de la moitié de leur traitement de base voire de tout ou partie du régime indemnitaire en fonction des dispositions du règlement intérieur de chaque collectivité en cas d'absence de plus de 3 mois. Le contrat prévoyance peut également prévoir les compléments de salaire en cas d'invalidité partielle ou totale et/ou un complément retraite du fait de la décote de pension liée à l'invalidité et/ou un capital décès.

Le législateur a prévu en 2007 la possibilité pour les employeurs locaux de participer financièrement aux contrats de leurs agents.

Le dispositif précisé dans un décret d'application n°2011-1474 permet aux employeurs de participer aux contrats dans le cadre d'une labellisation : les contrats sont alors référencés par des organismes accrédités et souscrits individuellement par les agents.

Les employeurs peuvent également souscrire auprès des opérateurs une convention dite de participation à l'issue d'une procédure de consultation ad hoc conforme à la directive service européenne et respectant les principes de la commande publique : égalité des chances des candidats, transparence des procédures, ...

La nouvelle ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 prévoit l'obligation pour les employeurs de participer financièrement aux contrats prévoyance de leurs agents en 2025 (elle ne pourra être inférieure à 20% d'un montant de référence) et aux contrats santé en 2026 (qui ne pourra être inférieure à 50 % d'un montant de référence).

Ces dispositions visent à permettre aux agents de bénéficier d'une couverture assurantielle les garantissant contre la précarité et d'harmoniser avec la législation déjà en vigueur dans le secteur privé.

Obligation sera faite aux centres de gestion de proposer une offre en matière de santé comme de prévoyance avec faculté pour les collectivités ou établissements publics d'y adhérer.

Des décrets d'application doivent être publiés prochainement pour déterminer le montant de référence, la portabilité des contrats en cas de mobilité, le public éligible, la situation des retraités, la situation des agents multi-employeurs, la fiscalité applicable.

Les employeurs territoriaux doivent par ailleurs mettre en débat ce sujet dans le cadre du dialogue social avec les instances représentatives du personnel avant le 18 février 2022. Le débat pourra porter sur les points suivants :

- Les enjeux de la protection sociale complémentaire (accompagnement social, arbitrages financiers, articulation avec les politiques de prévention, attractivité ...)
- Le rappel de la protection sociale statutaire
- La nature des garanties envisagées
- Le niveau de participation et sa trajectoire
- L'éventuel caractère obligatoire des contrats sur accord majoritaire

Après échanges et débats, le conseil municipal à l'unanimité s'oriente vers une procédure de convention de participation à adhésion facultative portée par le centre de gestion.

6) Construction d'une clinique vétérinaire et d'un salon de coiffure

Monsieur le Maire fait part de la volonté du vétérinaire et de la coiffeuse d'acheter directement les locaux. Ils proposent donc de réaliser une VEFA à l'image de la pharmacie au niveau de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle.

Il présente les différents choix de l'architecte et des autres protagonistes et explique les coûts prévisionnels.

Après échanges et débats, le conseil municipal valide à l'unanimité la destruction du cabinet actuel et la reconstruction d'un ensemble immobilier comprenant salon de coiffure et clinique vétérinaire.

7) Modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise a proposé la modification des Statuts de la Communauté de Communes pour intégrer l'instruction des actes relatifs au droit du sols de ses Communes membres et des Communes non-membres.

Le Conseil Municipal, décide de :

Valider la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise afin de régulariser l'instruction des actes relatifs au droit des sols pour les Communes non-membres de la Communauté de Communes ;

Autoriser le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

8) Renouvellement convention de sollicitation des services Départementaux en matière de voirie

Le maire propose de renouveler la convention avec le Conseil Départemental qui a pour objet de définir préalablement à toute intervention les modalités relatives à l'entretien et à l'exploitation de la voirie communale ou communautaire.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité et autorise le Maire à engager la collectivité et donc à signer la convention.

9) Accessoires pour la vaisselle de la salle polyvalente

Madame JACQUIER, conseillère municipale, a suggéré que l'achat de cassier à verre serait beaucoup plus pratique lors des locations de salle polyvalente. Elle a demandé un devis à ECOTEL (entreprise vers qui nous avons acheté la nouvelle vaisselle) qui s'élève à 820,32 HT.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

10) Information des adjoints et des délégués communautaires

a) Diagnostic de la Qualité de l'Air Intérieur

Le Diagnostic de la Qualité de l'Air Intérieur a commencé le lundi 7 février et se terminera le vendredi 11 février 2022. La partie sans chauffage aura lieu en juin 2022.

b) CTG

Madame Francine COTTIN, déléguée communautaire, nous informe des derniers points importants concernant le service petite enfance de la CCPD (périscolaire, cantine, extrascolaire...) :

Exigences tarifaires imposées par la CAF à compter du 01 septembre 2022

- suppression des tarifs uniques
- appliquer un taux d'effort des tarifs (séjours, espaces jeunes compris)
- diminuer voir supprimer les pénalités hors délais

c) Entretien professionnel

Les entretiens professionnels ont eu lieu le 20 janvier et 03 février 2022.

d) Photocopieur

Monsieur BONIN, adjoint aux finances, a reçu le 10 janvier 2022 en mairie notre interlocuteur d'Avenir Bureautique pour ajuster et renégocier les contrats en cours.

De plus, l'école primaire et maternelle ont demandé de changer de photocopieur pour pouvoir imprimer des copies couleurs. Seules les copies en noir et blanc étaient possibles à ce jour.

Les démarches sont en cours.

e) Assurance

Monsieur BONIN, adjoint aux finances, a reçu le 31 janvier 2022 en mairie notre interlocutrice de GROUPAMA, pour ajuster et renégocier les contrats en cours.

Concernant les véhicules communaux, notre contrat se voit modifier de 1 624,31 € à 1 099,42 € soit une baisse de 324,89 €/an et pour l'assurance VILLASSUR, notre contrat se voit modifier de 4 425,47 € à 3 994,28 € soit une baisse de 431,19 €/an.

Au total, ce sont 756,08 € de baisse pour l'ensemble des contrats.

11) Informations et questions diverse

a) Fibre optique

Le déploiement de la fibre optique sur notre village se termine. L'ouverture de la commercialisation est prévue à compter du 14 avril 2022.

Afin d'échanger sur le sujet avec les abonnés et leur permettre de découvrir les opérateurs présents, une réunion sera organisée le 21 avril 2022 de 13h30 à 18h30 à la salle polyvalente.

b) Maison 38 route de Dijon

Monsieur le Maire évoque l'intérêt que pourrait avoir la mairie à acquérir la maison sise 38 route de Dijon. Cette maison est à proximité de la mairie et permettrait de pouvoir développer un service public culturel-associatif afin de se mettre en conformité avec l'accessibilité handicap. Il indique avoir échangé avec les héritiers sur cette possibilité et d'attendre leur retour quant à l'évaluation notariale.

Après en avoir échangé et débattu, le conseil municipal valide à l'unanimité l'intérêt de ce lieu et autorise le maire à engager toutes les discussions permettant de procéder à cette acquisition.

c) Remboursement Madame CHEDAL

Madame CHEDAL a effectué des achats de première nécessité pour soutenir une citoyenne du village en grande difficulté. Le Maire explique la situation et demande que la commission action sociale mette en place une règle et des critères permettant, à l'avenir, de traiter les situations d'urgence et d'aider les concitoyens en situation très complexe.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le remboursement et la proposition du maire.

d) Appartement mairie « protocole »

Le maire explique que le protocole d'accord est sur le point d'aboutir mais qu'à sa lecture, quelques points devaient être ajoutés comme l'obligation faites aux assureurs de prendre en charge l'évolution des prix ainsi qu'une indemnité immatérielle de 4000 euros.

Il sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à signer ce protocole dès l'ajout des deux points précités.

Le conseil municipal valide à l'unanimité.

e) Ecole

Monsieur le Maire précise qu'il n'a toujours pas à ce jour réussi à boucler le budget pour la construction d'une nouvelle école. Dans ces conditions, il propose d'envisager une autre solution consistant uniquement au remplacement des préfabriqués actuels par de nouveaux modules. L'adjoint aux travaux et le maire ont rencontré une entreprise capable de réaliser cette évolution. L'estimation est d'environ 600 000 euros H.T. mais elle nécessite encore énormément de travail et de réponses.

De plus, Monsieur le Maire explique qui s'interroge finalement sur l'intérêt d'une construction nouvelle vu les évolutions des effectifs de l'école maternelle, entre autres.

f) Election

L'élection présidentielle se déroulera le 10 et 24 avril 2022. Suivra l'élection législative du 12 et 19 juin 2022. Afin de tenir les bureaux de vote, le Maire a fait appel aux bénévoles du village pour devenir assesseurs lors de ces élections.

g) Canal

L'adjoint aux travaux a rencontré des responsables techniques du canal pour couper des arbres morts le long de la maison de santé. L'intervention ne devrait pas tarder.

h) Passerelle

Le maire présente le projet de passerelle reliant le chemin du halage à la maison de santé et au reste du village. Il a sollicité VNF pour une autorisation et un soutien financier. De même ce projet est inscrit au contrat de relance de la communauté de communes dans un objectif de mobilités douces.

i) Ligne de trésorerie

L'adjoint aux finances explique qu'il est nécessaire de recourir à une ligne de trésorerie pour payer les factures courantes de la MSP. Cette ligne de trésorerie d'un montant de 1 million d'euros sera remboursée au fur et à mesure de l'obtention des subventions.

Il présente l'offre la plus avantageuse de la banque populaire.

1 - CONDITIONS PARTICULIERES

Montant	1.000.000 € - un million d'euros .
Durée	7 mois
Date prise d'effet	28/02/2022
Taux effectif global	EURIBOR 3 mois + 0.54 soit à titre indicatif 0.54% à la date du 28/02/2022 Modalités de révision : ce taux variera à la hausse ou à la baisse en fonction des fluctuations du taux de l'Euribor 3 mois. <i>Dans l'hypothèse où l'indice de référence pour toute période d'Intérêts serait inférieur à zéro, l'indice de référence retenu pour les besoins de la présente convention pour cette période d'Intérêts sera réputé égal à zéro.</i>
Paiement des intérêts	Trimestriel
Commission d'engagement	0.150% du montant de l'ouverture de crédit, payable en une seule fois à la mise en place soit 1.500,00 €.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette ligne de trésorerie et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à son traitement.

La séance est levée à 21h30.

Vu par nous, Gilles BRACHOTTE, Maire de la Commune de THOREY EN PLAINE, pour être affiché le 03 mars 2022 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

À THOREY EN PLAINE, le 03 mars 2022

